



SOCIÉTÉ VAUDOISE DES CARABINIERS

Règlement du Match Interdistricts 2022

Valable dès 2022 (révision CT du 04.11.2021)

ORGANISATION

1. La Société Vaudoise des Carabiniers (SVC) organise un concours de maîtrises entre les districts vaudois selon **la répartition territoriale au 1^{er} janvier 2022**. Ce concours, intitulé Match Interdistricts (M.I.D) se déroule conformément aux prescriptions du présent règlement. Il a lieu lors de chaque tir cantonal.
2. Le CC SVC désigne, dans chaque district, la société ou le groupement chargé de la formation des équipes du district. Des tirs éliminatoires peuvent être prévus.
3. La compétition comporte trois concours distincts :
Concours A sport 300 m Fusil standard et Armes libres
Concours E/D ordonnance 300 m FA 90, 57/02, mousqueton + FA 57/03
Concours "C" 25 m PPA + PPC + PO
4. Les équipes des districts sont formées de 3 tireurs :
Pour le pistolet une équipe de 3 tireurs.
Pour le 300 m, une équipe d'un tireur 2 positions et 2 tireurs couchés. Chaque équipe devra être composée de 3 armes de différentes catégories (1 A sport et 2 ordonnance D et E)
Tous membres licenciés de sociétés, faisant partie de la SVC et qui sont **domiciliés dans le district au 1^{er} janvier de l'année en cours**.
5. **Le nombre d'équipes de chaque district est, d'une équipe pistolet, et de deux équipes 300m**
6. Avant le début des tirs, la composition définitive des équipes doit figurer sur la feuille de stand. Aucune modification n'est admise en cours de match.
7. La munition pour toutes les disciplines est fournie par les districts.
8. La finance d'inscription est fixée par le CC SVC.
9. Le classement des districts s'effectue à l'addition des 3 résultats pour chaque concours.
10. Dans les tirs éliminatoires, les résultats minima pour l'attribution de la distinction bronze aux tireurs non sélectionnés dans l'équipe du district sont fixés par le CC SVC. Cette distinction peut être remplacée par une carte couronne SVC.
11. Pendant le concours, un contrôle d'arme peut être effectué par sondage par le CC SVC.

12. Lors de chaque M.I.D, une annexe au règlement, émise par le CC SVC, fixe les points particuliers.

PROGRAMME

13. **Concours "A" sport 300 m 2 positions. (1 tireur par équipe)**

Cible A 1 m divisée en 10 cercles.

- ◆ Fusil standard : 30 coups couché et 30 coups à genou, à tirer dans l'ordre indiqué.
- ◆ Coups d'essai : Libre
- ◆ Classement AS : **un seul classement d'équipe.** (1x 2po / 2x couché)
Individuel : classement Fusil standard 2 positions

Le total des 60 coups détermine le rang.
En cas d'égalité, l'appui se fait dans l'ordre suivant :
 - nombre de mouches
 - dernière passe de 10 coups
 - avant-dernière passe de 10 coups
 - et s'il le faut, en remontant jusqu'à la première passe.
- ◆ Allègements : Pour tireurs V et SV seulement :
Maîtrise 2 positions à l'Arme libre, classement Fusils standard
- ◆ Dispositions spéciales :
 - Tout le programme doit être tiré avec le même genre d'arme
 - Le tireur est responsable de tout dérangement de son arme, à l'exception d'un défaut de matériel.

14. **Concours "A" sport 300 m couché. (2 tireurs par équipe)**

Cible A 1 m divisée en 10 cercles.

- ◆ Fusil standard : 60 coups.
- ◆ Coups d'essai : Libre

- ◆ Classement AS : **un seul classement d'équipe.** (1x 2 po / 2x couché)

Individuel

classement Fusil standard couché

Le total des 60 coups détermine le rang.

En cas d'égalité, l'appui se fait dans l'ordre suivant :

- nombre de mouches
- dernière passe de 10 coups
- avant-dernière passe de 10 coups
- et s'il le faut, en remontant jusqu'à la première passe.

- ◆ Dispositions spéciales :

- Tout le programme doit être tiré avec le même genre d'arme
- Le tireur est responsable de tout dérangement de son arme, à l'exception d'un défaut de matériel.

15. Concours "D" ordonnance 300 m. 2 positions (un tireur par équipe)

Cible A, 1 m divisée en 10 cercles.

- ◆ FA 90, 57/02 : 30 coups couché et 30 coups à genou, à tirer dans l'ordre indiqué.

- ◆ FA 57/03, MQ : 30 coups couché et 30 coups à genou, à tirer dans l'ordre indiqué.

- ◆ Coups d'essai : Libre

- ◆ Classement AO : **un seul classement d'équipe.** (1x 2po / 2x couché)

Individuel

Classement FA 90 / FA 57/02 2 po

Classement FA 57/03 / Mousqueton 2 po

Le total des 60 coups détermine le rang.

En cas d'égalité, l'appui se fait dans l'ordre suivant :

- nombre de mouches
- dernière-passe de 10 coups
- avant dernière passe de 10 coups
- et s'il le faut, en remontant jusqu'à la première passe.

◆ Dispositions spéciales :

- Tout le programme doit être tiré avec le même genre d'arme.
- Le tireur est responsable de tout dérangement de son arme, à l'exception d'un défaut de matériel.

16. **Concours "D" ordonnance 300 m. couché (deux tireurs par équipe)**

Cible A, 1 m divisée en 10 cercles.

◆ FA 90, 57/02 : 60 coups.

◆ FA 57/03 et Mq : 60 coups.

◆ Coups d'essai : Libre

◆ Classement AO : **un seul classement d'équipe.** (1x 2po / 2x couché)

Individuel

Classement FA 90 / FA 57/02 couché

Classement FA 57/03 / Mousqueton couché

Le total des 60 coups détermine le rang.

En cas d'égalité, l'appui se fait dans l'ordre suivant :

- nombre de mouches
- dernière-passe de 10 coups
- avant dernière passe de 10 coups
- et s'il le faut, en remontant jusqu'à la première passe.

◆ Dispositions spéciales :

- Tout le programme doit être tiré avec le même genre d'arme.
- Le tireur est responsable de tout dérangement de son arme, à l'exception d'un défaut de matériel.

17. **Concours "C" 25 m**

1^{re} partie : cible précision Pistolet (PP10)

2^e partie : cible vitesse (zone d'évaluation 5-10)

◆ PPA, PPC et PO : Avant chaque programme une série de 5 coups d'essais est autorisée

◆ 60 coups à tirer dans l'ordre suivant :

Programme précision : 30 coups, en 6 séries de 5 coups en 5 minutes pour chaque série à partir du commandement "**start**"

Programme vitesse : 30 coups, en 6 séries de 5 coups, (duel) cible visible durant 3 secondes par coup, entre les différents coups, la cible est tournée pendant 7 secondes.

- L'arme ne peut être levée qu'au commandement "**start**".
- Le marquage des coups se fait après chaque série.

- ◆ Classement : Le total des 60 coups détermine le rang.
En cas d'égalité, l'appui se fait dans l'ordre suivant :
 - dernière passe vitesse
 - avant dernière-passe vitesse
 - l'âge le plus élevé.

- ◆ Sécurité :

Des drapeaux de sécurité doivent être insérés dans toutes les armes lorsque des commissaires doivent aller relever les résultats devant la ligne de tir et qui sont sortis hors des coffres où qui ne sont pas dans leurs boîtes de transport.

Les tireurs quittent leur poste après le retrait des cartouches et lorsque le tir est terminé.

Dispositions spéciales :

- Tout le programme doit être tiré avec le même genre d'arme
- Le tireur est responsable de tout dérangement de son arme, à l'exception d'un défaut de matériel.

- ◆ Coups supplémentaires dans les feux de série :

- a) Les coups sont relevés par un commissaire
- b) Si le tireur n'est pas fautif, il peut répéter toute la série
- c) Si des coups supplémentaires ont été tirés par erreur ou volontairement, les meilleurs coups sont annulés jusqu'à concurrence du nombre de coups autorisés.

- ◆ Dérangement dans les feux de séries :

- a) En cas de dérangement, le tireur doit abaisser son arme et la maintenir en position prêt (45 degrés), puis le signaler au commissaire en levant le bras libre.

Le tireur ne doit effectuer aucune manipulation de son arme.

- b) Lors d'un dérangement **admis** (défaut de matériel) les coups tirés sont enregistrés et la série peut être complétée. Les coups à compléter doivent être tirés dans la série suivante.
- c) Lors d'un dérangement **non-admis** (erreur de manipulation ou de charge), chaque coup non tiré sera compté comme zéro et il n'y aura pas de répétition. Le tireur pourra continuer à tirer le reste de l'épreuve.
- d) A la suite de dérangement, le même tireur ne peut bénéficier que d'une répétition par programme.
Lors d'autres dérangements, les coups tirés seront enregistrés et la suite des coups manquants seront notés comme zéro.

18. Challenges

Les challenges suivants sont en compétition :

Concours 300 m. : - Au district classé premier, il est attribué :
Le fanion de la SVC / Matcheurs

Concours 25 m. : - Au district classé premier, il est attribué :
Le fanion de la SVC.

Dispositions spéciales pour les deux challenges :

- En cas d'égalité, appui par les plus hauts résultats individuels.
- Les districts vainqueurs ont la garde de leur fanion jusqu'au prochain M.I.D
- Les fanions seront déposés dans un bâtiment officiel d'une administration Cantonale ou Communale.

19. Classements individuels

Les récompenses suivantes seront remises : médailles tour de cou.
A la condition qu'il y ait au minimum 5 tireurs par modèle d'armes.

Concours "A" sport 300 m Fusil standard 2 Po. : - champion du concours or
- 2^{ème} du concours argent
- 3^{ème} du concours bronze

Concours "A" sport 300 m Fusil standard couché : - champion du concours or
- 2^{ème} du concours argent
- 3^{ème} du concours bronze

Concours E / AO 300 m FA 90, 57/02, 2 Po.	: - champion du concours - 2 ^{ème} du concours - 3 ^{ème} du concours	or argent bronze
Concours E / AO 300 m FA 90, 57/02, Couché.	: - champion du concours - 2 ^{ème} du concours - 3 ^{ème} du concours	or argent bronze
Concours D / AO 300 m FA 57/03, MQ 2 Po.	: - champion du concours - 2 ^{ème} du concours - 3 ^{ème} du concours	or argent bronze
Concours D / AO 300 m FA 57/03, MQ Couché.	: - champion du concours - 2 ^{ème} du concours - 3 ^{ème} du concours	or argent bronze
Concours "C" 25 m PPA + PPC + PO	: - champion du concours - 2 ^{ème} du concours - 3 ^{ème} du concours	or argent bronze

Dispositions spéciales : La distribution des médailles tour de cou se fera dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Un tireur ne peut obtenir qu'une seule médaille. Les médailles seront attribuées à condition qu'il y ait **au minimum 5 tireurs par arme**.

En cas d'égalité, l'appui se fera dans l'ordre suivant :

- nombre de mouches
- résultat de la dernière passe de 10 coups
- résultat de l'avant-dernière passe de 10 coups
- et s'il le faut, en remontant jusqu'à la première passe.

Au 25m : En cas d'égalité, l'appui se fait dans l'ordre suivant

- dernière passe vitesse
- avant dernière-passe vitesse
- l'âge le plus élevé.

20. Distinctions

Les distinctions seront délivrées pour les résultats suivants :

	Arme	E/S	J + V	JJ/SV
Distinction or				
Concours AS 300 m.	Fusil standard 2 pos.	dès 525 pts	dès 513 pts	dès 507 pts
	Fusil standard couché	dès 550 pts	dès 538 pts	dès 532 pts
Concours AO 300 m.	Cat. D 2 Po	dès 505 pts	dès 493 pts	dès 487 pts
	Cat. D couché	dès 530 pts	dès 518 pts	dès 512 pts
	Cat. E 2 Po	dès 490 pts	dès 768 pts	dès 472 pts
	Cat. E couché	dès 520 pts	dès 508 pts	dès 502 pts
Concours "C" 25 m.	PPA / PPC	dès 530 pts	dès 518 pts	dès 512 pts
	PO	dès 505 pts	dès 493 pts	dès 487 pts
Distinction argent				
Concours AS 300 m.	Fusil standard 2 pos.	dès 505 pts	dès 493 pts	dès 487 pts
	Fusil standard couché	dès 530 pts	dès 518 pts	dès 512 pts
Concours AO 300 m.	Cat. D 2 Po	dès 485 pts	dès 473 pts	dès 467 pts
	Cat. D couché	dès 510 pts	dès 498 pts	dès 492 pts
	Cat. E 2 Po	dès 470 pts	dès 458 pts	dès 452 pts
	Cat. E couché	dès 500 pts	dès 488 pts	dès 482 pts
Concours "C" 25 m.	PPA / PPC	dès 510 pts	dès 498 pts	dès 492 pts
	PO	dès 485 pts	dès 473 pts	dès 467 pts
Distinction bronze				
Concours AS 300 m.	Fusil standard 2 pos.	dès 495 pts	dès 483 pts	dès 477 pts
	Fusil standard couché	dès 520 pts	dès 508 pts	dès 502 pts
Concours AO 300 m.	Cat. D 2 Po	dès 465 pts	dès 453 pts	dès 451 pts
	Cat. D couché	dès 500 pts	dès 488 pts	dès 482 pts
	Cat E 2 Po	dès 450 pts	dès 438 pts	dès 432 pts
	Cat. E couché	dès 490 pts	dès 478 pts	dès 472 pts
Concours "C" 25 m.	PPA / PPC	dès 500 pts	dès 488 pts	dès 482 pts
	PO	dès 475 pts	dès 463 pts	dès 457 pts

Dispositions spéciales : Une carte couronne SVC peut être délivrée à la place d'une distinction

Pour une distinction Or : valeur CHF 15.-

Pour une distinction Argent : valeur CHF 12.-

Pour une distinction Bronze : valeur CHF 10.-

21. **Dispositions finales**

- Le M.I.D est régi par les Prescriptions sur le tir sportif, valables dès le 01.01.2022 ainsi que par les Règles de tirs édictées par la FST, valables dès le 01.01.2022.
- Les cas non prévus ou toute autre interprétation seront tranchés sans recours, par le CC SVC.
- Le présent règlement annule tous les règlements, directives ou dispositions antérieurs.

Révision 2021, présentée et acceptée par la CT SVC lors de la séance du : 04.11.2021

La Présidente SVC

Le Président CT/SVC

Le Chef du concours

C. Pilet

G. Hédiguer

L-C Pittet